

APPEL A PROJETS 2021

Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et sociale. Elle a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et d'améliorer de manière durable les conditions de vie de leurs habitants.

I. Rappel des enjeux :

La loi de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », promulguée le 21 février 2014 répond à une volonté de simplification et de renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires.

Le Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne, signé le 07 octobre 2015, est prolongé jusqu'en 2022. Il fait ainsi l'objet d'une actualisation qui permet de réaffirmer l'engagement collectif des partenaires dans la mise en œuvre du cadre stratégique et opérationnel commun. Aussi, il est proposé de s'appuyer **sur l'évaluation à mi-parcours et la contribution collective des Conseils Citoyens**, pour porter collectivement une attention particulière sur des axes de travail plus précis.

II. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet s'appuie sur le cadre stratégique et opérationnel, ainsi qu'aux objectifs transversaux du Contrat de Ville.

Une attention particulière sera donnée aux projets :

- . **portés conjointement** par plusieurs acteurs,
- . favorisant une **dynamique locale**,
- . résultant d'une **démarche structurante** du territoire,
- . intégrant les **citoyens dans sa conception**
- . permettant de répondre à **plusieurs objectifs**,

III. Piliers thématiques et enjeux locaux :

La loi prévoit que les Contrats de Ville portent sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

La lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, la jeunesse, la citoyenneté et l'égalité, la démarche transfrontalière sont des thèmes abordés de manière transversale.

Le cadre stratégique du Contrat de Ville a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire à travers un diagnostic territorial, une conférence des acteurs et la mise en place de groupes de travail thématique. Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville réunit en date du 02 juillet 2019 a réaffirmé le cadre stratégique et opérationnel portant une attention particulière sur des axes thématiques.

L'appel à projet annuel du Contrat de Ville s'appuie sur l'actualisation des objectifs ci-dessous.

POPULATIONS FRAGILISEES, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

Favoriser l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et le non recours

Favoriser l'insertion sociale des personnes fragilisées et leur apporter un soutien de proximité

Favoriser l'accès à la santé et à la prévention

Encourager la mobilité des publics et faciliter leur accès aux structures sur l'ensemble du territoire

Développer des espaces de proximité et de création du lien social

Encourager l'expression de la parole des habitants et de la citoyenneté *

Réduire le non recours : apprentissage du français, accès aux droits et lutte contre les discriminations, illectronisme

Favoriser l'accès à la culture et la médiation interculturelle*

Travail sur le repérage et mobilisation des publics invisibles

Lutter contre isolement et le repli sur soi

Encourager la mobilité : adapter les outils en développant l'aller vers les habitants dans un premier temps pour les amener à se déplacer ensuite vers les structures de droit commun - Structurer et organiser cet "aller vers"

Accès aux soins et à la santé (Renouvellement du Contrat Local de Santé)

Travail sur l'offre de soins de proximité (Maison de santé Pluridisciplinaire,...)

Promouvoir des actions de sensibilisation, de prévention et d'accès à la santé (développement de la médiation santé,...)

** Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens*

REUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE

Mettre en place une véritable politique de réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte

Apporter un accompagnement individualisé aux jeunes en situation de rupture

Agir sur les leviers qui concourent à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes

Apporter un soutien à la parentalité

Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs *

Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire

Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation

Encourager les projets permettant de valoriser et de responsabiliser les jeunes (S'appuyer sur les ressources des jeunes)

Apporter un accompagnement individualisé aux jeunes en situation de rupture

Améliorer le repérage des enfants et des jeunes en difficulté

Lutte contre le décrochage et l'absentéisme

Encourager l'expression de la citoyenneté des enfants et des jeunes*

** Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens*

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Définir une stratégie globale (emploi formation) pour mobiliser les publics issus des quartiers

Encourager la création d'entreprise et soutenir l'initiative

Travail sur le positionnement des services et lutte contre les discriminations

. Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics

. Adapter les outils de Droit Communs pour mieux cibler les publics

. Améliorer l'information à destination des habitants des quartiers

. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises et les potentialités des quartiers

. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels

. Favoriser l'accès à l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville *

. Accessibilité au logement pour les petits salaires *

** Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens*

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels

Rendre durables et attractifs les quartiers et mieux les connecter au reste de l'agglomération

Déployer la gestion urbaine de proximité et assurer la tranquillité publique

Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité

Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération

Mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine

Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers

Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement

Améliorer l'image du quartier

Gestion urbaine de proximité

. Développement en matière d'utilisation de l'abattement TFPB (implication des habitants dans les diagnostics en marchant)

Favoriser l'accès à la Culture et à la médiation culturelle

Contribuer au développement durable

Promouvoir la tranquillité publique

Améliorer le traitement des encombrants *

* *Enjeux prioritaires Conseils Citoyens*

[Annexe : Cadre stratégique et opérationnel du Contrat de Ville : orientations stratégiques et objectifs opérationnels détaillés]

IV. Programmation 2021 :

Les projets présentés devront répondre aux orientations stratégiques et aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville. Ils devront s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires (quartiers réglementaires, quartiers vécus et quartiers de veille active).

Pour mémoire, la **géographie prioritaire à trois niveaux** :

Quartiers réglementaires situés sur les communes d'Annemasse (Quartier Perrier Livron Château Rouge) et de Gaillard (Quartier Chalet – Helvétia Park),

Quartiers de veille active situés sur les communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand correspondant aux anciens quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Quartiers vécus correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (équipements, lieux publics, écoles...). Il s'agit des institutions auxquelles les habitants sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures auxquelles ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Les projets présentés prendront également en compte les enjeux transversaux identifiés par le Contrat de Ville :

- **L'égalité femmes – hommes**
- **La jeunesse**
- **La lutte contre les discriminations**
- **La citoyenneté et l'égalité**
- **La démarche transfrontalière**

Cet appel à projet permettra de recenser les propositions d'actions des acteurs locaux (structures associatives, opérateurs publics,...) répondant aux objectifs du Contrat de Ville. Comme le prévoit la loi du 21 février 2014, le Contrat de Ville fait prioritairement appel aux moyens de droit commun, lesquels pourront être consolidés par les crédits spécifiques Politique de la ville.

Les porteurs de projets pourront donc être orientés par le comité de pilotage vers des dispositifs de droit commun selon les priorités et dispositions propres à chaque partenaire financier. Le comité de pilotage pourra également être amené à proposer un soutien sur des crédits spécifiques de la Politique de la ville. Par ailleurs, il est précisé aux porteurs de projet que seule la décision du partenaire financier concerné fera foi.

Une attention particulière sera également portée à la mobilisation de dispositifs tels que le service civique ou les emplois d'avenir, lorsque cela est prévu, les porteurs de projet sont invités à mentionner le recours à ces dispositifs.

Les porteurs de projets devront préciser, en amont, les indicateurs d'évaluation et de suivi de l'action. **Pour ceux qui ont déjà bénéficié d'une subvention en 2020, ils devront transmettre leur bilan qualitatif et financier.**

1. Lancement de l'appel à projet

2. Date limite de dépôt de dossiers le 31 janvier 2021

3. Réception des demandes de subvention par Annemasse Agglo en charge de l'instruction en lien avec les 4 groupes de travail thématique, le Comité technique du Contrat de Ville, puis présentation en Comité de pilotage pour avis. La décision finale relève de l'appréciation du partenaire financier concerné.

Les dossiers complets sont à envoyer de préférence par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
laure.danielian@annemasse-agglo.fr

Adresse postale :
Annemasse Agglo
(A l'attention de Laure DANIELIAN)
11 avenue Emile ZOLA
BP225 Annemasse Cedex

Documents à télécharger :

Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne
Dossier de demande de subvention
Cadre stratégique et opérationnel du Contrat de Ville
Cartographie des périmètres Politique de la Ville : quartiers prioritaires et quartiers de veille active

Pour en savoir plus :

Annemasse Agglo : Laure DANIELIAN – 04 50 87 83 03 – laure.danielian@annemasse-agglo.fr
Ville d'Annemasse : Emilienne RIM AKEDI – 04 50 95 57 75 – emilienne.rimakedi@annemasse.fr
Ville de Gaillard : Nicolas Tochon – 04 50 39 67 14 – nicolas.tochon@gaillard.fr
Ville de Ville-la-Grand: Géraldine BOIS - 04 50 84 24 24 geraldine.bois@vlg.fr
Ville d'Ambilly : Lionel MIGNOTTE – 04 50 92 96 7 - Lionel.Mignotte@ambilly.fr

Pour plus d'informations sur la Politique de la Ville :

Le Guide du Conseil Citoyen
Le Guide du Contrat de Ville